

PRESENTATION SCHEMATIQUE - BUDGET UNIQUE 2019

DEPENSES

RECETTES

SECTION de FONCTIONNEMENT

GESTION des SERVICES	FOURNITURES <i>Electricité, combustibles, carburant, fournitures administratives, scolaires...</i> 151 982,00	GESTION des SERVICES	PRODUITS des SERVICES <i>Concessions cimetières, location droit chasse occupation domaine public communal ...</i> 25 300 €
	ENTRETIEN <i>Voies, réseaux, bâtiments, matériel, maintenance...</i> 281 000,00		IMPOTS et TAXES <i>Contributions directes, taxe additionnelle...</i> 663 824,00 €
	SERVICES EXTERIEURS <i>Frais contentieux, annonces, insertion, cérémonie, transport, télécommunications...</i> 60 100 €		DOTATIONS et PARTICIPATIONS <i>Dotations état, subventions collectivités</i> 306 808 €
	IMPOTS <i>Taxes foncières</i> 12 500,00 €		PRODUITS / GESTION COURANTE <i>Revenus des immeubles</i> 68 000 €
	CHARGES de PERSONNEL 458 100 €		ATTENUATION de CHARGES <i>Indemnités journalières</i> 3 000 €
	CHARGES de GESTION COURANTE <i>Indemnités maire et adjoints, subventions, contributions organismes...</i> 97 810 €		PRODUITS EXCEPTIONNELS 6 000 €
	CHARGES FINANCIERES <i>Intérêts des emprunts</i> 10 785 €		EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT ANNEES ANTERIEURES 1 239 596,73 €
	CHARGES EXCEPTIONNELLES DEPENSES IMPREVUES <i>Livres fin année, titres annulés...</i> 25 464,09 €		
	REVERSEMENT sur RECETTES <i>Prélèvement FNIGR / Fds péréquation</i> 19 094 €		
	EPARGNE BRUTE (Autofinancement) 1 195 693,64 €		
	TOTAL 2 312 528,73 €		TOTAL 2 312 528,73 €

SECTION d'INVESTISSEMENT

DEPENSES EQUIPEMENT	REMBOURSEMENT CAPITAL EMPRUNT 68 734 €	EPARGNE NETTE 1 070 326 € <i>(Epargne brute - capital emprunt)</i>	EPARGNE BRUTE 1 195 693,64 €
	FRAIS d'ETUDES 58 000 €		DOTATIONS (FCTVA, Taxe Aménagement) 24 464 €
	ACQUISITIONS 714 629,24 €		AFFECTATION Résultat fonctionnement 2018 166 317,09 €
	TRAVAUX 746 813,37 €		SUBVENTIONS 370 511,80 €
	DEPENSES IMPREVUES 10 000 €		EMPRUNT / CAUTION 1 500 €
	REMBT CAUTION / TROP PERCU TLE 4 700 €		
	RÉSULTAT DÉFICIT ANNEES ANTERIEURES 155 609,92		
TOTAL 1 758 486,53 €	TOTAL 1 758 486,53 €		

BUDGET UNIQUE 2019

En première page, est présenté, par un schéma, le budget 2018, voté le 06 avril 2018, à l'unanimité, par les membres du Conseil Municipal.

L'année 2018 marque la poursuite des projets en cours dont la création de trottoirs, Avenue de Coulombs et Hameau de Fussy, l'aménagement d'un parking public, Place du Docteur Despaux ainsi que l'émergence de nouveaux projets (réhabilitation du presbytère, aménagement du Donjon du Houssoy, rénovation de l'éclairage public, ...).

Aussi, avec une volonté ferme de maîtriser les dépenses de fonctionnement et d'optimiser les recettes, le budget 2018 se veut donc ambitieux et déterminé à financer, avec l'aide de l'Etat, la Région Ile de France, le Département de SEINE et MARNE et le SDESM, des travaux d'investissement destinés à améliorer le cadre de vie des habitants de la commune.

ENDETTEMENT

Actuellement, la dette, au 1er janvier 2018, s'élève à 445 185,43 €. La commune de CROUY SUR OURCQ a contracté, en 2004, 2007, 2014 et 2018, 5 emprunts, à taux fixe, d'une durée de 7 à 15 ans, destinés à financer l'aménagement de la Place du Marché, de la Mairie et du Mail du Champivert, la création de l'espace périscolaire ainsi que les travaux de voirie prévus en 2018.

Pour l'année 2018, le montant de l'annuité s'élève à 73 046,59 € (intérêts : 10 992,77 € soit 1,02 % des dépenses réelles prévisionnelles en section de fonctionnement, capital : 62 053,82 €, soit 4,74 % des dépenses réelles prévisionnelles en section d'investissement).

TAXES LOCALES DIRECTES

Il a été décidé, par l'assemblée délibérante, une augmentation de 1 % des taxes locales directes (taxe habitation, taxe foncière bâti, taxe foncière non bâti) soit :

- *Taxe d'habitation* : 14,22 %
- *Taxe foncière bâtie* : 18,43 %
- *Taxe foncière non bâtie* : 51,17 %

Le calcul du produit fiscal, pour l'année 2018, se résume ainsi qu'il suit :

TAXES	BASES	TAUX	PRODUIT
Taxe d'habitation	1 653 000,00 €	14,36 %	237 371,00 €
Taxe foncière (bâti)	1 383 000,00 €	18,61 %	257 376,00 €
Taxe foncière (non bâti)	50 700,00 €	51,67 %	26 197,00 €

ASSOCIATIONS LOCALES

Au cours de l'année 2018, il sera alloué 20 430,00 € aux associations ci-après désignées. A l'instar des années précédentes, les associations à vocation sportive percevront 10,00 € par adhérent domicilié à CROUY SUR OURCQ et 200,00 € si une section « enfants » est créée au sein de la structure. Il a également été réitéré que seules les associations ayant 2 ans et plus d'existence peuvent solliciter une subvention communale.

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2018
--------------	------------------

CAL JUDO LIZEEN	400,00 €
UNION SPORTIVE PAYS de l'OURCQ (USPO)	1 170,00 €
OURCQ HANDBALL CLUB	720,00 €
ATHLETIC CLUB PAYS de l'OURCQ (ACPO)	320,00 €
NGHIA LONG VIET VO DAO	280,00 €
OURCQ RUBGY CLUB	220,00 €
EPINOCHÉ CROUYCIENNE	450,00 €
CLUB ARTISANAL	460,00 €
ASBVO	300,00 €
FNACA	80,00 €
COMITE d'ANIMATION <i>Convention partenariat (4 000,00 €)</i>	4 000,00 €
ECOLE INTERCOMMUNALE de MUSIQUE (B.MESNIL)	550,00 €
OCCE (Ecole Maternelle)	230,00 €
ASSOCIATION LE CLUB – Evènement « In Situ »	1 600,00 €
CROIX ROUGE	300,00 €
ASSOCIATION des AIDES à DOMICILES	700,00 €
CLUB des ANCIENS	350,00 €
AMIS de la BIBLIOTHEQUE	1 800,00 €
PATCHWORK (Fête de la musique et 14 juillet)	700,00 €
JSP du PAYS de l'OURCQ	200,00 €
OURCQ EN SCENE	200,00 €
LES PETITS ECOLIERS	200,00 €
ASSOCIATION YAKA	200,00 €
ASSOCIATION REMPART – Chantier Jeunes Donjon du Houssoy	5 000,00 €